

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente et un août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

M. OUCHEM Fathi, excusé,  
M. GRESS Pierre, excusé,  
M. MARCAUD Pierre, excusé.

M. BONU Stéphane arrive à 19H10.

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Raphaël RIZZOLI est nommé secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 15 juin 2018.

## **3. POINT SUR LES FINANCES**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 31 août 2018 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 303 752,68 € et les recettes à 391 616,74 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 92 906,17 € et les recettes s'établissent à 40 859,81€.

## **4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « ORANGE » 2018 (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'occupation du domaine public par les réseaux et les ouvrages de télécommunication d'ORANGE doit faire l'objet du paiement d'une redevance annuelle ; celle-ci est reversée ultérieurement au SYDESL en vue de la réalisation de travaux de génie civil destinés notamment à la mise en souterrain d'équipements d'ORANGE. Après délibération, les Conseillers, à l'unanimité des présents, autorisent M. le maire à mettre en recouvrement la redevance précitée dont le montant s'élève à 920,98 € pour l'année 2018. La commune reversera cette année au SYDESL la redevance perçue en 2017 soit 892,13 €.

## **5. TRAVAUX VC5 – ATTRIBUTION DU MARCHE (délibération)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le budget d'investissement 2018 figure une opération « voirie » destinée à viabiliser et aménager la voie communale 5 (VC5) située au Boubouhard. En vue du lancement de la consultation des entreprises, le cabinet BERTHET LIOGIER, mandaté par la commune, a rédigé un dossier administratif et technique destiné à recueillir les offres des soumissionnaires. A la suite de la publicité légale, dix entreprises ont retiré des dossiers. Sur ces dix entreprises, cinq ont répondu à l'appel d'offres.

L'examen multicritère auquel a procédé le cabinet BERTHET LIOGIER classe les propositions des entreprises dans l'ordre suivant (critère financier combiné au critère technique):

1- EIFFAGE 2 - EUROVIA 3- ROUGEOT 4- COLAS 5- GUINOT

L'offre de l'entreprise EIFFAGE étant la mieux disante mais également la moins disante, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE et autorise M. le MAIRE à signer le marché correspondant, passé en procédure adaptée pour un montant de 58 809 € HT (70 570,80 € TTC).

Monsieur le Maire rappelle que cette rue portera le nom de Gilbert CHEVALIER, une inauguration sera prévue à l'automne.

## **6. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Monsieur Le Maire informe les élus que la commune doit se mettre en conformité avec le règlement européen sur la protection des données (RGPD). Celui-ci est entré en application au 25 mai 2018 et oblige toutes les entreprises et les administrations, à respecter certaines règles concernant le traitement des données à caractère personnel (nom, adresse postale, mail...). Les collectivités territoriales sont concernées car elles traitent de nombreuses données personnelles nécessaires à leurs activités : fiche de paie des agents, état civil, cantine scolaire...

Le Centre de Gestion de Saône et Loire a décidé la création d'une prestation de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données à caractère personnel pour accompagner les collectivités dans la mise en conformité du RGPD. Monsieur Sylvain DUMAS propose aux conseillers d'adhérer à celle-ci afin d'être accompagné dans cette démarche. Les élus acceptent cette proposition, un devis détaillé doit nous être transmis par le Centre de Gestion. Un arrêté sera pris afin de désigner le centre de gestion 71 comme délégué sur ce sujet.

## **7. DEMARCHE ZERO-PESTICIDE – ACQUISITION DE MATERIELS ALTERNATIFS - OPERATION CIMETIERE VIVANT**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités locales n'ont plus le droit d'employer des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des promenades et des voiries. Les cimetières sont pour l'instant exempts de cette interdiction. La Commune s'est engagée dans une démarche zéro phyto en novembre 2017. Pour rappel, un plan de désherbage a été effectué par l'agence FREDON BOURGOGNE pour un montant de 9 837,50 € subventionné à hauteur de 80% par l'agence de l'eau. Un investissement en matériel est nécessaire afin de ne plus utiliser de pesticides. Un premier devis a été établi d'un montant de 25 593 HT, l'agence de l'eau a accordé à la commune une subvention de 12 726 € pour l'acquisition de ces matériels alternatifs. Cette dépense sera inscrite dans le budget 2019.

La commune a souhaité anticiper la législation concernant l'utilisation de pesticides dans le cimetière. Une étude de végétalisation du cimetière a été élaborée par FREDON BOURGOGNE, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône et Loire (CAUE) et le Service d'Appui Technique aux Communes (SATEC) du GRAND CHALON). Plusieurs pistes sont envisagées :

- Enherbement des allées secondaires,
- Végétalisation des espaces inter-tombes (plantes vivaces /couvre sol),
- Bandes de jachères sur les pieds de murs extérieurs,
- Pose d'une haie derrière le monument aux morts,
- Pose d'un arbre et déplacement d'un banc vers le jardin du souvenir,
- ...

Un devis a été demandé à l'entreprise TARVEL pour des travaux qui seront programmés fin 2019. Une délibération a été prise en février dernier afin de candidater à l'opération « pour des cimetières vivants » afin de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région.

## **8. ETUDE DE RUISSELLEMENTS DES EAUX PLUVIALES**

Le GRAND CHALON a lancé en mai 2017 une étude globale relative aux risques d'inondations par ruissellement sur le territoire. Le but de cette étude est de fournir aux communes des propositions d'aménagement ou de changement de pratique d'occupation des sols en vue de réduire l'impact des phénomènes de ruissellement sur les biens et les personnes tout en limitant l'impact sur les milieux aquatiques. L'étude a été réalisée en deux temps, un diagnostic initial et des propositions d'aménagements.

Sur la commune de FARGES-LES-CHALON, deux quartiers sont impactés par le ruissellement : rue du Boubouhard et rue du Chagnelot.

Les préconisations de l'étude pour le secteur du Boubouhard seraient :

- La mise en place de fossés à redents en amont permettant de capter et ralentir les ruissellements ruraux,
- Le remplacement et mise place de canalisations à diamètre plus important,
- La réouverture d'un fossé existant,
- La mise en place d'une mare tampon (bassin de rétention) côté rue Roussot,
- La plantation de haies.

En ce qui concerne le secteur du Chagnelot, la commune a créé un fossé de récupération des eaux urbaines en bordure de parcelles agricoles, ce qui a considérablement réduit les conséquences en cas d'inondation. Dans ce secteur, un lotissement pourrait voir le jour et dans ce cas, le lotisseur devra prévoir des aménagements afin de prévenir les risques d'inondation.

## **9. PROJET DE JUMELAGE**


Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un projet de jumelage avec une commune anglophone et les Communes de FARGES-LES-CHALON, FONTAINES et RULLY est à l'étude. Un courrier a été envoyé aux administrés des trois villages afin de savoir s'ils étaient intéressés pour participer à ce projet. 59 personnes ont répondu positivement à cette demande. Une première réunion a eu lieu le 26 juin dernier, 30 personnes étaient présentes. Le jumelage porterait sur une ville d'Ecosse ou d'Irlande. Une réflexion est menée afin de créer une assemblée constitutive qui pourrait prendre la forme d'une association ou d'un comité de jumelage. Les objectifs de ce jumelage sont variés mais portent essentiellement sur l'ouverture culturelle (découverte du patrimoine, coutumes, histoire...) et sur le relationnel (créer des liens, des relations, impliquer la jeunesse...). Une réunion est programmée en septembre pour poursuivre ce projet.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

- GRDF va procéder courant septembre à un changement de compteur dans les habitations raccordées en gaz sur la commune. Les administrés concernés ont reçu un courrier d'information de GRDF sur ce nouveau compteur gaz « GASPARD ». M. le Maire a également informé l'ensemble des habitants.
- Les universités d'été du GRAND CHALON auront lieu le samedi 8 septembre prochain. Les élus peuvent encore s'y inscrire.
- La commune avait déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de Saône et Loire suite à la période de sécheresse 2017. La semaine dernière, le préfet a informé la commune du refus de cette requête.
- 97 repas ont été servis pour le feu d'artifice du 13 juillet. Retour très positif des organisateurs de cette soirée.

- Le plan canicule communal a été déclenché début août. Les personnes isolées âgées de plus de 75 ans qui avaient été recensées, ont été contactées par le secrétariat. Une trame téléphonique a été créée pour avoir une traçabilité des suivis individuels. Il en ressort qu'aucune aide directe n'a été demandée (eau, brumisateur, visite,...)
- 13 jeunes de 16-17 ans ont travaillé pour la commune durant la période estivale. Le bilan de ce dispositif « Jobs d'été » et du travail effectué par les jeunes Fargeois est très satisfaisant.
- Les travaux d'accessibilité et de chauffage de l'église ont été terminés fin juin. A l'école maternelle, l'espace « tisanerie » a été repeint, complétant ainsi la réfection du hall et des toilettes.
- Remerciements des associations Amitié et Détente, France ADOT 71, la ligue contre le cancer, Valentin Haüy, le Secours Populaire Français, les amis du CADA, Toujours femme, pour la subvention que la commune leur a accordée.
- Prochaine réunion de conseil Municipal : le 12 octobre 2018 à 18H30

Le Maire



Sylvain DUMAS

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads 'Sylvain DUMAS'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FARGES-LES-CHALON' at the top, 'R.F.' in the center, and 'Saône-et-Loire' at the bottom. The stamp also features a central emblem with a figure and a star.